

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété foncière et des Assurances.

BUREAU: No 35, rue St-Jacques, Montréal

ABONNEMENTS:

Montréal, un an.....\$2.00  
Canada et États-Unis..... 1.50  
France.....fr. 12.50

Publié par

Société de Publication Commerciale

J. MONIER, Directeur.

F. E. FONTAINE, Gérant.

Téléphone 2602.

MONTRÉAL, 2 JUIN 1893

AVIS

La " Société de Publication Commerciale " propriétaire du " Prix Courant " ayant été dissoute et le soussigné ayant été nommé liquidateur de la dite société par ordonnance de son Honneur M. le Juge Mathieu en date du 25 avril courant avis est donné à toutes personnes qui y sont concernées que toutes dettes dues au dit journal doivent être payées à lui seul et que toutes personnes ayant une créance contre la dite société doivent faire parvenir un état assermenté de leur créance au soussigné.

Montréal 27 avril 1893.

JOSEPH LESSARD

Liquidateur

Bureaux du " Prix Courant " 35 rue St Jacques, Montréal.

Avances sur Marchandises

Parmi les placements de capital que peut faire un marchand, lorsqu'il a entre les mains plus d'argent que n'en exigent ses affaires journalières, il faut compter les avances sur marchandises, qui sont des prêts garantis, qui offrent, par conséquent beaucoup de sécurité, avec une grande facilité de réalisation. Ce genre de placement est laissé, en général, chez nous, aux banques, aux entrepreneurs et aux marchands commissionnaires. C'est une des principales ressources de ces trois genres de commerce; mais cela ne saurait empêcher un autre capitaliste de s'en prévaloir.

Mais pour l'entreposeur et le commissionnaire, les avances sur marchandises sont, non seulement des placements, mais des opérations quotidiennes de leur commerce et quelques règles concernant ces opérations pourraient leur être utiles, de même qu'elles pourraient servir de guide aux marchands qui font ces avances sans en faire leur commerce régulier.

En principe, il ne faut avancer de l'argent sur des marchandises ou sur des récipissés d'entrepôt (*warehouse receipts*) que lorsque les marchandises sont de vente facile et courante, ce qu'on appelle en anglais *staple goods*, et avec une marge suffisante pour couvrir:

1o. Toutes les fluctuations possibles du marché.

- 2o. L'intérêt des sommes avancées.
- 3o. Le coût de l'entreposage.
- 4o. La prime d'assurance nécessaire.

Les avances de fonds sur les marchandises de fantaisie, de luxe, ou même de consommation restreinte, portent un risque spécial dont il faudrait tenir compte, si, ce qui serait bien mieux, l'on ne se décide pas à refuser ce genre d'avances.

Les marchandises sujettes à dépréciation par la durée du temps qui s'écoule avant la mise en consommation, doivent être classées à part, et les avances, si l'on en fait, peuvent être, faites sans usure, à nu taux d'intérêt en remboursement proportionné au risque encouru.

Mais mieux vaut ne pas risquer ses fonds sur des marchandises de ce genre. Les seuls individus pouvant en tirer un profit plus ou moins assuré, sont ceux qui en font la distribution immédiate à la consommation.

A la campagne il arrive que des marchands aient l'occasion de faire des avances sur marchandises, sur les produits agricoles. Ces avances se font même, souvent, au moyen d'autres marchandises; il y a là un troc qui peut être avantageux et loit l'être si le marchand est tant soit peu intelligent; mais les avances sur garantie des récoltes encore sur pied sont plus risquées, et les avances sur les instruments aratoires sont encore bien plus sujettes à caution, surtout dans notre province où le droit civil n'admet pas l'hypothèque sur les meubles, le *chattel mortgage*.

Le Commerce de Foin

Depuis plusieurs semaines ceux de nos lecteurs qui suivent notre *Revue des Marchés*, ont appris que la récolte de fourrage a complètement manqué cette année en France et en Angleterre, par suite de sécheresse.

Nous avons constaté à plusieurs reprises que notre foin avait et allait avoir, à cause de ce fait, un excellent débouché en Europe cette année. Les cours du marché, d'ailleurs, depuis un mois, ont confirmé nos vues.

Voici qu'une nouvelle confirma-

tion vient de se produire; notre confrère, *La Presse* publie en effet l'article suivant:

Le foin

LA PRESSE reçoit la lettre suivante: SYNDICAT CENTRAL DES AGRICULTEURS DE FRANCE, 19 RUE LOUIS-LE-GRAND.

Lettre No 3,930—Prière de rappeler le numéro de notre lettre, 2o l'adresse exacte—Signer toujours très lisiblement—Adresse télégraphique, Cultural Paris.

Paris, le 10 mai 1893.

LA PRESSE, 71 rue St Jacques, Montréal, Canada.

Monsieur le Directeur,

Nous avons l'honneur de vous prier de vouloir bien porter à la connaissance des intéressés par la voie de votre journal, que la France manque cette année d'une très grande quantité de foin et autres fourrages.

Vos négociants ou vos grands producteurs trouveront en France un débouché certain. Le Syndicat Central retiendra pour ses membres des quantités importantes de foin pressé.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération très distinguée.

Le chef des services techniques, (Signature illisible.)

Le fourrage a fait complètement défaut en France, cette année; le fait est officiellement constaté dans une lettre adressée par le ministre de l'agriculture aux professeurs d'agriculture et débutant ainsi:

Paris, 3 mai 1893.

" La persistance de la sécheresse a détruit ou compromis la récolte des fourrages semés en automne; les cultivateurs ont épuisé la plus grande partie de leurs ressources pour la nourriture du bétail; les prairies naturelles qui ne sont pas situées dans les fonds ordinairement humides ne donneront, selon toute apparence, qu'une récolte absolument insuffisante en foin. Il faudra donc, dans une époque rapprochée, ou que les cultivateurs vendent une partie de leur troupeau par suite de l'insuffisance de nourriture ou qu'ils se créent de nouvelles ressources en denrées fourragères."

On voit la gravité de la position et la nécessité pour les cultivateurs français de demander à l'étranger le foin qui leur manque.

LA PRESSE engage les cultivateurs et les marchands de foin à entrer immédiatement en rapport avec le Syndicat Central des Agriculteurs de France.

Le journal *La France Agricole et Horticole* donne les cours suivants pour fourrages en gare à Paris:

Fourrages en gare. On cote sur wagon par 250 kilos: Foin 1re qualité 72a 77 fr.; 2e qualité 65 à 70 fr. Soit par tonne de 2,000 lbs. de \$46.80 à \$55.44 environ. Ce prix nous paraît étonnamment élevé, même en déduisant les droits de douane, le fret maritime et le fret intérieur.

Notre confrère a raison de mettre nos commerçants en garde contre l'illusion que pourrait causer les

prix qu'ils cite. Ces prix sont pour des petites fractions—un quart de tonne, rendu à Paris. Il faut en déduire; le bénéfice du gros; puis le fret intérieur (du Havre à Paris), la douane et l'octroi, probablement, et le fret maritime, sans compter les autres frais ordinaires de manutention.

Une marchandise encombrante comme le foin paie de très gros frets; c'est même ce qui empêche que cet article puisse être l'objet d'une exportation continue avec l'Angleterre. Mais il est évident que, dans la saison actuelle, les prix payés là-bas en laisseront une marge suffisante pour qu'il vaille la peine de faire au moins, quelques expéditions d'essai. Un obstacle sérieux se présente: Nous n'avons pas de ligne directe de navigation sur la France; et le foin, encombrant et léger, ne donnera jamais le poids suffisant, proportionnellement pour former le principal chargement d'un navire. Or, expédier pour qu'il y ait transbordement en Angleterre, c'est s'exposer de gaieté de cœur à perdre son temps et son argent.

C'est aux commerçants donc à obtenir des vapeurs allant à Hambourg et de ceux allant à Londres, qu'ils fassent escale au Havre, ce qui ne s'obtiendra qu'avec un surcroît de fret.

Il faut aussi faire observer aux futurs expéditeurs que les marchés d'Europe préfèrent le foin No 2 au foin No 1, et que par conséquent, c'est le foin No 2 qu'il faut expédier.

Mais qu'on n'essaie pas la paille. En France, la paille n'est pas un fourrage, on l'emploie que comme litière, ou bien elle sert à des usages industriels. Les agriculteurs français ne font point comme ces cultivateurs canadiens qui vendent tout leur foin et nourrissent (?) leurs vaches l'hiver à la paille d'avoine.

D'après le nouveau mode de suffrage universel en Belgique, tout citoyen âgé de 25 ans a une voix; mais s'il est marié, il a un vote de plus, et s'il est porteur de certains diplômes, un troisième vote lui est accordé. C'est un nouveau sens électoral basé sur les intérêts sociaux et la capacité intellectuelle.

TELEPHONE BELL No 6251

J. O. LABRECQUE, COUSINEAU & CIE

AGENTS, pour le célèbre Charbon (SCRANTON Anthracite,

Livré dans toutes les parties de la Province en Chars ou en Barges.

83 RUE WOLFE - - - - MONTREAL